

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Département HAUTE-SAÔNE	EXTRAIT DU REGISTRE
Arrondissement de VESOUL	Des délibérations du Conseil Municipal
Canton de MARNAY	De la commune d'ETUZ
	<u>Séance du 27 Mars 2023</u>
Nombre de membres 12	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.
Nombre de Présents 11	<u>Etaient présents :</u>
Nombre Absents excusés 1	Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, H. MEDINA, A. VILLARD, JM. ROZAS
Nombre Absents 0	Mesdames G. JACCOUD, S. DUGAST, E. PICHOT, A. BERNIER, N. PELLETIER
Nombre de Votants 12	<u>Absents excusés :</u> M. IACOVELLI (pouvoir à S. DUGAST)
Date de convocation 15/03/2023	<u>Absents :</u>
Date affichage 03/04/2023	<u>Démission :</u> L. SANCEY (lettre jointe remise avant le Conseil)
	<u>Secrétaire de séance :</u> G. JACCOUD

1 - Vote du Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour 2023 qui s'équilibre comme suit :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	407 540,21€	721 302,02€
INVESTISSEMENT	116 149,58€	116 149,58€
TOTAL BUDGET 2023	523 689,79€	837 451,60€

2 - Autorisation d'occupation du domaine public par la SAS MIZMUS « O'RESTO »

Monsieur le Maire expose à ses conseillers le courrier de M. PAUSET Gérald, gérant de la SARL PAUSET sous l'enseigne « La Baraque à Pizz », qui suite à la vente de son fonds de commerce, demande le transfert de la licence 3 et des contrats s'y afférents à la SAS MIZMUS (sous l'enseigne « O'RESTO ») représentée par M. KOBULAN Musa.

En conséquence, il convient de prendre une nouvelle Convention d'occupation du domaine public entre la Commune d'ETUZ et la SAS MIZMUS pour fixer les conditions d'occupation de la parcelle AB 106 située

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

entre le ruisseau communal et sa propriété la parcelle AB 206 afin d'entreposer une terrasse extérieure destinée à recevoir du public dans le cadre de son activité de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à établir et signer une convention d'occupation du domaine public entre la Commune et M. KOBULAN Musa représentant de la SAS MIZMUS.

3 - Assurance des bénévoles sur la commune d'ETUZ

Monsieur le Maire expose à ses conseillers la nécessité d'assurer les personnes bénévoles se dépensant sur la commune pour la bibliothèque, le Comité d'animations ou d'autres événements ayant lieu de manière ponctuelle.

La CIADE, mutuelle des élus et des collectivités, propose trois formules de garanties « Protection accidents corporels des bénévoles ». La majorité des sociétaires choisissent la formule 2 qui consiste à assurer un minimum de 5 bénévoles agissant en même temps sur le même événement.

Cela reviendrait à un tarif par bénévole assuré de 35,00€ TTC, soit un total pour 5 bénévoles de **175,00€ TTC/an** à rajouter sur le contrat d'assurance de la Mairie auprès de la CIADE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à choisir la formule 2 et à signer le bulletin d'adhésion ci-afférent.

Fin de séance : 21h20

Le Maire d'ETUZ,
Hervé TABOURNOT,

